

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 avril 2026 à 14h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

Pouvoirs : G. MARY à K. MELIN, A. LEDANOIS à F. BRISSET, A. VAGNER à R. LEBARBIER, J. BOZEC à G. THOMAS-ROUTIER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

ACQUISITION DE CHALETS

Vu la délibération n° 26.D.020, du 27 mars 2026 limitant les décisions du maire sur la commande publique à 25 000 € HT.

Considérant les besoins exprimés par la commune et les associations flamanvillaises lors des événements culturels et sportifs, particulièrement lors des fêtes de fin d'année,

Considérant que cet achat est sous le seuil des 60 000 € HT et permet à la commune de s'abstenir d'une mise en concurrence,

Considérant le devis de la société Univers-Events d'un montant de 33 390 € HT,

Le maire propose au conseil municipal de Flamanville de réaliser l'acquisition de quatre chalets pliables pour un montant de 33 390 € HT (soit 40 068 € TTC).

Après en avoir délibéré, et procédé au vote, par :

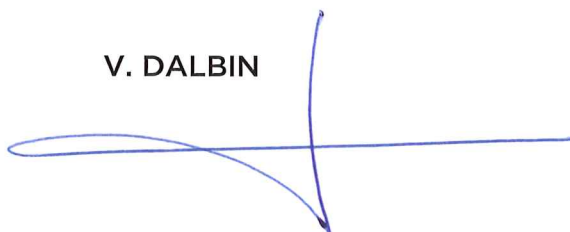
19	Pour	
0	Contre	
0	Abstention	
19	Votants	

L'organe délibérant décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de ces chalets pour un montant de 33 390 € HT (40 068 € TTC)
- De porter les sommes au budget principal.
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette commande

La secrétaire de séance,

V. DALBIN



Le Maire,

F. BRISSET

